

Mauro Poggia veut réformer le très critiqué système d'expertise psychiatrique familiale. Malgré des conclusions positives, un audit laisse entrevoir de potentiels graves dysfonctionnements

«Il faut réformer le système»

MOHAMED MUSADAK

Psychiatrie ▶ Des drames et des larmes. C'est souvent le lot des personnes qui divorcent, notamment lorsque la séparation est conflictuelle et que les enfants sont pris dans la tempête. A Genève, ces sentiments seraient plus exacerbés qu'ailleurs. En cause, un système d'expertise psychiatrique familiale jugé dysfonctionnel, conduisant trop souvent à des placements en foyer ou à écarter un des parents. A titre d'exemple, 464 enfants ont été placés en foyer en 2018 sur décision de ce dispositif. Mauro Poggia, conseiller d'Etat de tutelle des Hôpitaux universitaires genevois – dont dépend en partie le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) –, souhaite réformer le système, répondant ainsi aux griefs de parents se sentant lésés.

Un groupe de travail comprenant notamment les Service de protection des mineurs (SPMI), le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le Tribunal civil sera prochainement mis en place. En attendant les conclusions, le magistrat exige dorénavant que les expertises soient effectuées par un binôme de psychiatres – l'un spécialisé pour les adultes et l'autre en pédopsychiatrie.

Une seule personne aux manettes

Car c'est bien là que le bât blesse: une seule psychiatre a la lourde tâche de trancher dans ces affaires de divorces hautement conflictuels. Mandatée par la justice ou le SPMI, cette pédopsychiatre joue un rôle clé dans les décisions de placements en foyer ou d'attribution de la garde. «Ses diagnostics font l'effet d'un couperet. Ils excluent systématiquement un parent et sont toujours suivis par les juges, qui ne commandent jamais de contre-expertise», se révolte Pascal Spuhler, conseiller municipal indépendant et relais politique du Printemps de l'égalité coparentale en Suisse, un collectif de parents dénonçant, entre autres, les méthodes de l'experte.



En juin, une centaine de personnes avaient manifesté devant les locaux du Service de protection des mineurs pour dénoncer des décisions abruptes et des séparations injustifiées entre parents et enfants. JPDS

Les très nombreuses critiques – le collectif a notamment été entendu au printemps par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil – ont conduit les HUG et le CURML à commander un premier audit en août 2018 évoquant des pistes d'améliorations mais ne constatant pas de dysfonctionnement. Insatisfait, Mauro Poggia a réclamé une seconde analyse. «Sur un sujet aussi délicat et émotionnel, je souhaitais écarter tout soupçon», assure le magistrat.

Critiques sévères ignorées

Ce second audit confidentiel, que *Le Courrier* a pu se procurer, parvient à la conclusion que le parcours, les connaissances scientifiques et les méthodes de la psychiatre sont conformes aux stan-

dards attendus d'une telle pratique. «L'audit a donné pleinement satisfaction et a dissipé les doutes et critiques infondées à l'égard de notre collaboratrice», se félicite Nicolas de Saussure, responsable des relations médias des HUG.

Ces résultats positifs ne tiennent pas compte de sévères critiques énoncées dans les annexes de ce document de quelque 80 pages et formulées par les collègues de cette experte. Le Dr Gérard Niveau, responsable de l'unité de psychiatrie légale et collègue de la spécialiste mise en cause, pose un jugement très sévère à son encontre. «Je pense pouvoir affirmer qu'elle a une réelle compétence en tant que thérapeute pédopsychiatre. Elle n'a par contre pas de compétence en psychiatrie adulte.» Ce point de la psychiatrie, qui ne cache pas

entretenir une relation difficile avec sa collègue, est rejoint en ce sens par le Dr Tony Godet. Ce dernier s'étonne que l'experte «pose des diagnostics cliniques sur des adultes, dans la mesure où en Suisse les deux spécialités sont séparées», sans toutefois se prononcer sur la validité de ces diagnostics. L'audit balaise ces critiques. «La pédopsychiatre compte 34 mois d'activités dans des services de psychiatrie adulte dont 26 mois à plein-temps, ce qui paraît largement suffisant pour obtenir une compétence en psychiatrie adulte.»

«Conséquences désastreuses»

Le Dr Niveau prend moins de précautions: «Le problème est que dans le domaine des expertises de famille, c'est la question des compétences parentales

qui est centrale, donc la question du diagnostic ou l'absence de celui-ci est important. L'experte a choisi de compenser son manque de connaissance par l'usage immodéré d'un diagnostic général de «trouble mixte de la personnalité», juge-t-il. Une critique formulée également par le collectif de parents. «Les conséquences sont désastreuses. J'ai connaissance d'un cas pour lequel elle a posé ce diagnostic alors qu'après expertise par des psychiatres pour adulte il s'est avéré qu'il s'agissait d'une psychose paranoïaque gravissime. Des erreurs inverses semblent également fréquentes.»

«Même si l'audit est rassurant, les critiques émises par ces spécialistes doivent être entendues» Mauro Poggia

Ce spécialiste de l'évaluation des auteurs de crimes estime même que ce n'est pas au service de médecine légale de procéder à des expertises familiales. «Je pense même que confier cette mission à la médecine légale présente un risque important d'envenimer les conflits familiaux en les plaçant dans le domaine du combat juridique, alors que c'est une solution d'apaisement et de compromis qui devrait être recherchée.»

Un avis que n'est pas loin de partager Mauro Poggia. Du moins, il s'interroge. «Dans le canton de Vaud, les juges font appel uniquement à des psychologues. On peut se demander ce qui justifie cette différence de méthode. Même si l'audit est rassurant, les critiques émises par ces spécialistes doivent être entendues. Dans ce genre de problématiques hautement sensibles, les diagnostics ne doivent souffrir d'aucun doute quant à leur solidité, estime le magistrat. Je pense qu'il est nécessaire de réformer le système avec l'ensemble des acteurs.» Des critiques entendues: depuis mardi un psychiatre pour adulte participe systématiquement aux expertises. I

EMPLOI

Marchon SA à Rossens, distributeur dans toute la Suisse cherche pour Genève

un employé du service extérieur et merchandising

pour visites de nos clients, prises des commandes (digitale), pose la publicité, layouting.

Personne avec grande flexibilité, horaires irréguliers.

Poste fixe ou à l'heure.

Contact : Petra Schaller (petra.schaller@marchon.ch)

Retrouvez
Le Courrier sur internet
WWW.LECOURRIER.CH

«Unie.x.s contre les violences transphobes»

Egalité ▶ Le Collectif radical d'action queer (CRAQ) a organisé ce mercredi un rassemblement devant l'Hôtel de Ville contre les violences transphobes (commises à l'encontre des personnes transgenres). Le 20 novembre – Jour du souvenir trans – commémore chaque année les victimes de transphobie dans le monde. A cette occasion, le CRAQ a présenté quatorze revendications pour améliorer la situation des personnes transgenres et intersexes en Suisse.

Premier cheval de bataille: la sanction de la transphobie par le Code pénal, au même titre que le racisme. Le collectif demande aux autorités de tenir des statistiques sur les violences faites aux «trans» et de mettre en place des campagnes de sensibilisation. Il souhaite que les institutions tiennent mieux compte de la situation spécifique de cette population. Cela peut passer, par exemple, par la construction de toilettes neutres, ou l'emploi de l'écriture inclusive dans les documents officiels. Le CRAQ revendique également un accès facilité aux dispositifs médicaux aidant à se sentir en accord avec son genre (hormones, chirurgie...). Il dénonce la longueur et la complexité du processus qui permet de subir une intervention chirurgicale pour changer de «sex».

En Suisse, une personne ne peut effectuer sa «transformation» que si un psychiatre atteste qu'elle présente une «dysphorie de genre». «Notre existence même est considérée comme un trouble psychiatrique», déplore Sacha*, membre du CRAQ. «Et les opérations ne sont pas toujours remboursées par les assurances, si elles décrètent que nous ne sommes pas transgenre depuis assez longtemps.» Et de rappeler que les personnes transgenres vivent souvent dans la précarité.



Le rassemblement du CRAQ hier à l'Hôtel de Ville. JPDS

Né en 2018 de la rencontre de personnes qui «ne se reconnaissent pas dans les milieux féministes traditionnels», le CRAQ se bat pour «mettre fin à la vision binaire des identités de genre». Concrètement, que chaque personne puisse librement définir son identité, son genre et la forme que prend son corps. Son action s'étend également à la grossophobie, au racisme, aux luttes de classe, etc. «Nous souhaitons mettre fin au système hétérosexuel cisgenre blanc patriarcal et à toutes les structures de domination et d'oppression», conclut Sacha.

*Le prénom a été changé